

1838

à Messieurs les membres du comité cantonal
d'instruction élémentaire de laudonnois.

École mutuelle

Messieurs,

Proposé au Comité
Cantonal.

Le comité cantonal d'enseignement élémentaire
de ce canton réuni pour donner son avis sur le projet
d'introduire dans nos écoles primaires le mode de l'enseignement
mutuel a par sa divine disposition n'a pu prendre sur sa
dernière séance aucune décision sur cet intéressant objet.
intéressant, instruit qu'il devait se rassembler de nouveau
j'ai prié monsieur le président du comité de me permettre
d'adhérer à la séance. en motivant cette demande, j'ai
eu l'honneur de mentionner à monsieur le préfet qui dans une
lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire m'a prié de continuer
mes vains pour hâter la mise en activité d'un établissement dont
les avantages prouvés par des succès nombreux sont appréciés
par tous ceux qui en ont examiné les détails.

Mon intention en venant au milieu de vous est
de vous donner quelques renseignements sur la
méthode que vous proposez d'adopter & surtout
de fixer bien précisément votre attention sur ce point et
surtout

Des craintes sans fondement, des préventions sans
motifs, ont fait naître une opposition redoutable contre
une méthode qui ne tend qu'à donner à l'enfant une
éducation saine, morale, religieuse & de venir nécessairement
pour extirper dans les racines l'influence qui menace de
compromettre la tranquillité de la France & le bonheur
de ses habitants, & pour faire disparaître successivement
cette dégradation & cette maudite angélesme croissant
en la quelle vous ne pouvez déjà plus suffire

est le propre de toutes les institutions nouvelles
d'éprouver ces appétits fauxes quelques fois sur
la juste inquiétude que doit donner à l'homme sage
toute innovation quand elle est le résultat d'un
dout de toute une génération; fautive aux très souvent

sur la privation d'intérêt même des appolans, celle-ci
inévitable en elle-même ne peut avoir de suite fâcheuses
d'écarter ^{l'union} de la honte de ceux qui sont formés.
La première respectable par son motif ne devait pas le
flambeau de la vérité ^{me d'écarter} & ^{me d'écarter} qu'elle éclairé de ses rayons
pour se rendre à passer dans le parti auquel elle
seublait appolée, est dans cette catégorie que je
me plains à flanger les motifs & les esprits qui animent,
plusieurs d'entre vous, mes chers, mais avant d'essayer
de dissiper vos inquiétudes, je veux vous rappeler les
obstacles sans nombre qu'ont éprouvés de nos jours les innova-
tions les plus heureuses. L'immolation, la vaccine & le
nouveau système des poids & mesures ont encore des ennemis.
Ils vous reportent à deux siècles de distance vous faire
ressouvenir des perturbations qui procurent Copernic &
Galilée pour avoir avancé & soutenu un système que
l'on regardait aujourd'hui de ce côté-ci.

Je puis vous prouver d'une manière encore plus
sensible qu'il n'est par d'établissements louables qui à son
origine nait & naît un semblable genre d'épreuves, en
vous rappelant ce qui est passé, lorsque en 1791 le fondateur
de la congrégation des frères de la doctrine chrétienne, le
respectable abbé de La Salle entreprit d'améliorer
l'éducation des enfants, combien d'obstacles n'eût-il pas
à surmonter avant de parvenir à ouvrir sa précieuse
plusieurs années & à cultiver avant que son institution
put être fondée, toujours en but à des contrariétés, souffrances,
elles furent telles, lorsque cet homme de bien chercha à
introduire sa méthode dans la capitale qu'il y eut un
procès & faillit être chassé de Paris & renvoyé à Rhems
avec ses frères. cependant à une méthode plus parfaite
il permit sans doute à l'état des vertus évangéliques la
religion causerait tous ses efforts.

quel exemple, messieurs, & combien il doit vous
tenir en garde contre une persécution dans les établis-
sant, l'ignorance qui s'éleva sans cesse & par
par vos soins; mais revenons à l'objet qui vous occupe
& développez votre méthode sur laquelle vous êtes
appelés à donner votre avis.

à cette point une nouvelle doctrine que l'on cherche
à introduire. De misérables folliculaires se sont efforcés
de gâcher l'opinion publique, de propager des préjugés,
d'imprimer des craintes chimériques, en calomniant les
intentions les plus pures, des instituteurs profanes par tout,
à que la France se de plus respectable en noms, en d'ord qu'ils
survestus; ils ont représenté cette heureuse conception
comme une nouveauté anti-chrétienne & comme le
moyen d'augurer & de pervertir dans l'impie à vouloir se
servir pour ôter tout espoir de rétablir la Religion
& les mœurs.

qui pourroit supposer que des attaques aussi virulentes,
que peu réfléchies s'adressent à une méthode qui ne tend
qu'à changer le mécanisme de l'instruction élémentaire, à
substituer des tableaux économiques à des livres d'arts, l'écrit
devient dispendieux pour plusieurs; à faire appécuer
simultanément la lecture & l'écriture; à employer pour
écrite du sable & des ardoises au lieu d'encre & de papier;
à une méthode qui dépouille de leurs épines la lecture
& l'écriture & le calcul dans l'étude autre fois fasti-
dieuse devient un amusement rempli d'appât
qui appelle les enfants à la connaissance de la
pratique de leurs devoirs & développe en eux le germe
des qualités les plus propres à les faire concourir au triomphe
de la Religion & à la prospérité nationale.

venillez jeter les yeux sur les tableaux de lecture
adoptés pour les écoles d'enseignement mutuel, que l'on
a vu de nos jours à notre connaissance l'établissement aujourd'hui existant
qui vous en fournira de plus heureusement choisis sans
le rapport moral & religieux; ne craignez pas
pas que la Religion est la base de l'enseignement;
elle n'est pas offerte aux enfants comme une étude
particulière, comme son accessoire; c'est elle seule qui
fournit les matériaux pour l'écriture pour la lecture
& pour les exercices de la mémoire. Des jours, des heures
peuvent d'ailleurs être plus particulièrement consacrés,
sur votre demande, à l'étude de catholicisme de ce saint
à vous de l'enseignement qui l'influence de cette instruction
toute religieuse opérera de grands changements dans

Le moral des enfans de votre école, au Distingue
aujourd'hui partout, ceux qui fréquentent les écoles
d'enseignement mutuel, par leur douceur, leur esprit
d'ordre & leur soumission envers leurs parents.

Suivant les méthodes actuellement en vigueur
leurs que le maître d'une école a un élève est perdu pour
tous les autres. Ici il s'agit pas de même la leçon occupe
à la fois tous les enfans divisés par groupes, s'aidant &
s'improvisant mutuellement, à la faveur de quelques élèves
des élèves eux mêmes un maître peut en instruire à la fois
plusieurs centaines de qui procure une économie de leur
au profit des élèves, & de tant de parents qui ne peuvent pas
se passer longtemps du secours de leurs enfans, est une
économie pécuniaire qui diminueant considérablement
les frais de l'éducation, permet déjà de nourrir les enfans
de l'indigent & de leur préparer un avenir plus d'aux pour
eux mêmes & moins inquiétants pour la société.

Enfin, messieurs, cette nouvelle méthode qui
- alarme tant de bourses prêtes & que de vils pamphlets
s'efforcent inutilement de dénigrer. Sa bonté n'a jamais
été contestée par les esprits attentifs qui l'ont observée
& je n'ai doute pas que mieux connue de vous, elle
n'obtienne votre suffrage.

Les objets d'arts en nourrit l'intelligence
qui caractérisent la partie morale de l'éducation
or vous pouvez vous assurer par vous même que c'est
à l'état de la Religion & des devoirs que l'esprit & la
mémoire des enfans sont constamment exercés.
Les hommes les plus recommandables par leur
savoir, par leur rang, des ecclésiastiques plain de zèle
& de zèle, des princes de l'église, les princes de l'empire, les princes
de la cour, les princes de la cour, les princes de la cour, les princes
dans leur société; et vous en avez, messieurs, de ces
inquiétudes errantes d'arts, que le monarque veut
que la France vive se déclare le protecteur de ces écoles
d'que c'est, en vertu de cette protection spéciale que vous
êtes appelés à former ce comité d'arts, la spéciale
occupation, aux termes de l'ordonnance qui institue
est d'employer tous les sains pour former des écoles de

les lieux où il n'y en a pas. (art. 17 et 18.) Je puis encore
ajouter à ce témoignage l'assentiment pour un Français
celui même irrécusable du chef visible de l'église
qui a introduit ces articles dans le statut; en fin, messieurs
les membres de la commission, nous communiquent
une lettre de M. le Préfet, qui ne vous laissera aucun
doute sur l'opinion de votre évêque à ce sujet, puisqu'il
affecte de vous en dire les motifs devant le séminaire pour en
faire des instituteurs, ainsi qu'il est que les évêques de son
diocèse le permettent.

Ne mitez donc vos suffrages, messieurs; à d'aptier, ins-
-miment une méthode contre laquelle on n'a articulé
aucun grief; contre laquelle on ne porte que des attaques
vagues et sans fondement. Elle a été proposée par les
plus sages de ce diocèse de la capitale, elle est protégée par
votre prince; elle est approuvée par le Souverain Pontife,
et approuvée par votre évêque puisqu'il a sanctionné, quelle
situation sans cesse. Elle est recommandée par
des Lettres qui nous sera facile de nous en procurer
pour le présent et l'avenir. La manière de l'établir
devant par, le défaut d'accord, pourrions la dépendre
à force de nous des incertitudes auxquelles votre œuvre
vos lumières et vos vertus ne donneraient que trop de
poids. Enfin il s'agit de décider les 3/4. Des évêques
continueront à encourager à tout l'instruction
il n'est pas de si l'on doit admettre cette manière
d'acquiescence pour l'espèce humaine, que la propaga-
tion des lumières est un malheur pour la société.

à Landernau le 26 juin 1818.

J. P. P. P.